

Le Chant de l'Herbetan

La belle saison est terminée. Octobre, novembre sont passés...
 Bienvenue à décembre, il est temps de sortir de nos tiroirs, gants, bonnet et cache-nez !
 Un souhait pour ces mois d'hiver... la neige !
 L'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !



CONCERT DE NOEL DE GRAINE DE SON

Vendredi 15 décembre à partir de 18h30 à la salle Notre dame.

Graine de Son vous invite à un concert de Noël des ensembles musicaux d'enfants et de la chorale adulte.

Entrée libre. Buvette au chapeau à la fin du concert.



MARCHE DE NOEL A ST PIERRE D'ENTREMONT

Le Groupement des paysans et artisans, l'AADEC et le Sou de l'école de St Pierre d'Entremont vous invitent à leur Marché de Noël qui aura lieu **Samedi 16 décembre de 11h à 17h, sur la place de l'Office de Tourisme.**

Au programme, marché d'artisans et de producteurs locaux, buvette et petite restauration, animations pour les enfants (jeux, stand maquillage...) et à 16h, un spectacle de conte, danse et musique à partir de 3 ans, en salle interco (au-dessus de l'Office de Tourisme).

Venez partager cette journée magique avec nous !



REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens est prévu **samedi 16 décembre 2023**. Si toutefois, vous n'étiez pas inscrit sur la liste électorale et que vous avez plus de 70 ans, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 79 65 80 53.

CEREMONIE DES VOEUX

Samedi 20 janvier 2024 à partir de 19h00 - Salle La Chartreuse (à côté de la mairie)

Vous êtes les bienvenus !



DENEIGEMENT

Comme chaque année, à l'approche de l'hiver, nous vous recommandons à nouveau de faire le nécessaire afin de faciliter le déneigement des parkings du bourg et des hameaux.

- Les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre le déneigement;

- Le stationnement des véhicules sur les chaussées des routes départementales et communales est interdit;
 - Chaque habitant doit dégager la neige du trottoir devant sa maison lorsque la neige est là.


(cf. arrêté municipal n°2021 VOI 01 du 15/11/21)

Quelques règles simples sont à respecter dans l'intérêt général de tous. En effet, le travail difficile des conducteurs de chasse-neige est trop souvent entravé par le stationnement gênant de véhicules et de mauvaises implantations de clôtures.

Savez-vous que :

- En cas d'accrochage entre un chasse-neige et un véhicule en stationnement gênant, la déclaration d'accident sera envoyée à l'assureur accompagnée du procès-verbal sanctionnant le stationnement illicite
- La réparation des dégâts causés par le chasse-neige aux clôtures ou autres installations dont l'implantation n'est pas conforme aux distances de retrait, ne sera pas prise en charge par la commune
- Différents textes réglementaires définissent les modalités d'implantation des clôtures (vous pouvez vous renseigner en mairie)

STATION DE SKI LE PLANOLET - ST PIERRE DE CHARTREUSE

Depuis plus de 60 ans, le domaine skiable Saint Pierre de Chartreuse – Le Planolet a été le théâtre des premiers pas sur les skis pour de nombreuses générations. 

Afin de préserver cet héritage précieux et de perpétuer la tradition, l'association

« Nouvelles Traces en Chartreuse » se mobilise pour proposer une offre de ski pour la saison 2023-2024 sur le secteur du Planolet.

Les forfaits saisons sont proposés en prévente jusqu'au 23 décembre. C'est un moyen pour vous de soutenir l'association dans cette aventure.



PRÉVENTES FORAITS SAISON

Entant	Adulte
5 - 12 ans	15 - 73 ans
70€	100€
A partir du 24 décembre 2023	
100€	150€

www.ski-alpin-chartreuse.com

URBANISME

Vous souhaitez modifier une façade, une toiture, poser une clôture, procéder à une extension de bâtiment ou à toute autre construction y compris une cabane de jardin ? N'oubliez pas que toutes ces modifications sont soumises soit à l'obtention d'une déclaration préalable, soit d'un permis de construire.

Merci de déposer votre dossier suffisamment tôt, soit directement en mairie, soit par voie électronique pour pouvoir réaliser vos travaux à la période souhaitée. Il faut compter de 1 à 6 mois selon la complexité du projet.

Lorsque votre projet est accepté, il vous faudra procéder à l'affichage sur votre terrain. Enfin, à la fin de vos travaux, n'oubliez pas la déclaration de fin de chantier (DAACT) à déposer en mairie.

Nous invitons les artisans à vérifier que leurs clients disposent d'une autorisation avant d'ouvrir le chantier comme le précise le code de l'urbanisme.

Au titre de son **article L480-4**, constitue une infraction au droit de l'urbanisme :

- le fait d'exécuter des travaux sans autorisation (sans déclaration préalable, sans permis de construire, sans permis d'aménager ou sans permis de démolir) ;
- le fait d'exécuter des travaux sans respecter les prescriptions imposées par l'autorisation qui a été délivrée.

Depuis 2020, au titre des articles L.481-1 et suivants du code de l'urbanisme, des astreintes financières administratives sont dorénavant prévues (pouvant aller jusqu'à 500 € / jour).

BIBLIOTHEQUE DE ST PIERRE D'ENTREMONT

La bibliothèque de Saint Pierre d'Entremont a envie de **renforcer son équipe de bénévoles**.

Surtout pour assurer les permanences, pour pouvoir ensuite envisager de proposer des animations diverses. Pas besoin de s'investir à vie chaque semaine.

Juste une permanence par mois ou de temps en temps pourrait permettre de renforcer l'équipe et de faire tourner de façon fluide la ronde des permanences.

Qu'est-ce qu'une permanence biblio ?

C'est accueillir, scanner les livres en retour et ceux en prêt sur un logiciel simple d'utilisation.

C'est rencontrer les gens, ranger les livres.

C'est donner un peu de son temps pour le collectif et recevoir en échanges des sourires et faire de belles rencontres.

C'est faire partie d'une équipe sympa.

Alors si ça vous dit, on vous attend et on vous accueille à bras ouverts.

Pour plus d'infos : Emilie 06.58.23.20.11

Pour rappel, la bibliothèque vous accueille toute l'année le mardi de 16h20 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

L'entrée se fait derrière le gymnase en haut des escaliers.

Venez nombreux....



TRI DES BIODECHETS : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions !

A compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, **le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et tous les particuliers.**

En pratique, cela signifie qu'il faudra « sortir » des ordures ménagères l'ensemble des déchets verts et des déchets alimentaires. Tontes, feuilles mortes, tailles d'arbustes, épluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de repas...etc seront à trier et composter.

Les os, restes de viande, litière des chats... ne sont pas compostables et vont dans le sac poubelle noir.

Les biodéchets représentent le tiers de nos déchets, les trier permet de diminuer drastiquement la quantité de déchets à collecter, transporter et incinérer sur le site de traitement du syndicat Savoie Déchets à Chambéry.

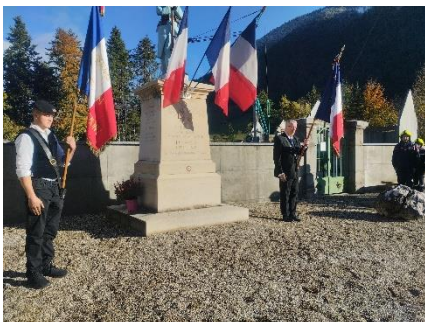
Par ailleurs, une fois décomposés, les biodéchets se transforment en terreau utilisable au jardin, engrais organique qui améliore efficacement la qualité des sols !



Vous souhaitez composer ? Il faut avoir une aide d'investissement pour un site de compostage collectif. Nous vous invitons à contacter le service déchets de la Communauté de Communes Savoie-Chablais au 04 78 66 66 21 ou à service.dechets@ccsavoie.chablais.fr

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

Wilfried Tissot, Maire de St Pierre d'Entremont Savoie, Marc Gautier, maire de St Pierre d'Entremont Isère ainsi que les conseillers municipaux remercient les porteurs de drapeaux, les sapeurs-pompiers volontaires d'Entremont le Vieux et les enfants de l'école communale pour leur présence sur les 3 lieux de St Philibert, St Pierre d'Entremont Savoie et St Pierre d'Entremont Isère lors des cérémonies du 11 novembre.



Crédits photos : Karine Jacquet, Loïc Choux, Sylvène Grandjean

MARIAGE

Marie-Elisabeth FLACH et Louis BECQUET le 24 novembre 2023

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur !

DECES

Paulette BONDAT le 20 novembre 2023



RESUME DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL - ANNEE 2023

Aménagement d'une cuisine partagée dans le bâtiment communal "La Chartreuse"

Le Conseil Municipal a lancé, en partenariat avec l'AADEC (Association d'Animation et de Développement des Entremonts en Chartreuse) le projet d'aménagement d'une cuisine partagée dans le bâtiment communal « La Chartreuse » au bourg de ST PIERRE D'ENTREMONT.

Le coût de ce projet est estimé à environ 52 000,00 € HT pour l'achat de tout le matériel de cuisine, sachant que ce montant est éligible à plusieurs subventions.

La commune, de son côté, est en train de mettre aux normes le rez de chaussée du bâtiment « Ancien Réfectoire ».

Les montants HT estimés pour cette réhabilitation seraient les suivants :

Plomberie / Chauffage : 2 800 €

Electricité : 16 000 €

Menuiseries : 13 244 €

Les travaux de cloisons, peinture et dalles plafond ont déjà été effectués par les agents techniques.

Pendant ces travaux, l'association "Les Gailurons" occupe la salle "La Chartreuse".

Réhabilitation du bâtiment communal "La Chartreuse"

Il est rappelé que ce projet de réhabilitation du bâtiment communal « La Chartreuse », situé au bourg à ST PIERRE D'ENTREMONT, était estimé, en début d'année 2023, à **1 611 000 € HT dont 300 000 € d'études, bureaux de contrôle et Maitrise d'Oeuvre.**

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de plusieurs organismes (Fonds Verts, Région, Préfecture au titre du DSIL, Département, Etat au titre du PLAI et PLS, TE38) et une partie autofinancée par la Commune.

Un appel d'offres a été lancé avec une remise des plis au 31 octobre. Le choix des entreprises aura lieu prochainement.

Travaux d'enfouissement Basse Tension et Telecom au Villard

Les travaux sont pratiquement terminés. Des lampadaires provisoires ont été installés en attendant la pose des lampadaires définitifs prévue mi-décembre 2023.

Enfouissement Basse Tension et Telecom hameau Le Chenevey

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, **la première tranche des travaux (partant du bas du Grand Chenevey jusqu'à la route du Recoud), ces travaux devraient être réalisés courant 2024.**

Le prix de revient prévisionnel TTC de la tranche 1 est estimé à : **107 524 €**

1. le montant total des financements externes s'élève à : **86 829 €**

2. la contribution prévisionnelle de la commune aux investissements s'élèverait à : **20 695 €**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 Novembre 2023, a accepté le plan de financement de cette 1ère tranche.

Concernant les travaux sur réseaux France Telecom, le plan de financement est pour la tranche 1 le suivant :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **27 785 €**

2. le montant total des financements externes s'élève à : **5 832 €**

3. La participation aux frais de TE38 s'élève à : **1 315 €**

4. la contribution prévisionnelle de la commune aux investissements s'élèverait à : **20 639 €**

Il est prévu une tranche 2 et une tranche 3 pour la suite de cette opération « enfouissement du Grand Chenevey ».

Renouvellement canalisations AEP au Chenevey

Ce projet de renouvellement de canalisations AEP au lieu-dit "Le Chenevey" est inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le montant des travaux est estimé à **67 905.00 HT et un dossier** de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Isère. La commune aurait normalement à charge 30 % du montant total, soit **20 372.00 €**

RESUME DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL - ANNEE 2023 - SUITE

Projet de rénovation du bassin au Grand Chenevey

Un projet de rénovation du bassin et du local à poubelles a été présenté au conseil municipal, puis une réunion publique invitant tous les habitants du Petit et Grand Chenevey a eu lieu le 27 octobre en mairie.

Les travaux sont prévus courant 2024.

Construction locaux techniques communaux à Saint Philibert

Le permis de construire a été approuvé le 18/02/2023.

Un appel d'offres a été lancé et le montant des travaux s'élève à **510 869.72 € HT pour un total de 15 lots, répartis comme suit :**

Liste par lots (Montants HT) :

01	TERRASSEMENT -VRD	BRON TP	52 602.95 €
02	GROS-OEUVRE	ENTREPRISE GAILLARD SRAL	217 166.50€
03	CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE	SARL ECZ	135 382.00 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES	OFFREDI MENUISERIE	6 952.00 €
05	PLATRERIE	CMP MOUSSEFF	19 884.97 €
06	MENUISERIES INTERIEURES	OFFREDI MENUISERIE	6 141.00 €
07	ELECTRICITE	QB ELEC	14 283.00 €
08	PLOMBERIE SANITAIRE GAZ	TS PLOMBERIE TAILLARD SIMON	7 957.63 €
09	CHAUFFAGE	TS PLOMBERIE TAILLARD SIMON	17 206.32 €
10	RAVOIRAGE PU	MOYNE-PICARD MARCHISIO	2 095.00 €
11	CHAPE	EURL VISION CARRELAGE	1 725.00 €
12	CARRELAGE FAIENCE	EURL VISION CARRELAGE	7 817.30 €
13	FERMETURES EXTERIEURES	FERMITECH	15 117.00 €
14	PEINTURE INTERIEURE	OLIVIER JACQUET	2 174.00 €
15	ETANCHEITE	SAS ALP'ACIER ETANCHEITE	4 365.05 €
		MONTANT HT	510 869.72 €
		DONT PART COMMUNALE	102 000.00 €

Les travaux ont commencé courant septembre 2023.

Vérification de l'assainissement collectif en cas de vente

Lors de chaque cession de propriétés bâties sur la commune, desservies par le réseau public de collecte des eaux usées, les propriétaires ou son mandataire doit faire procéder à la vérification de la conformité des installations d'assainissement et de leur branchement au réseau de collecte.

Cette vérification est effectuée par les services techniques de la commune et une attestation précisant le résultat du contrôle sera annexée à l'acte de vente.

